

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 décembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, M. Etienne GABARD, Mme Chantal SOYER, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Thibaut HENRION.

**Absents excusés :** Mme Patricia ANDRILLAT, Mme Emmanuelle BOUET, M. Martin ALEMANN, M. Gilles DUQUENOY, M. Alain LABBE

**Secrétaire de Séance :** M. Bruno GROYER

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2023. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

### **1. TARIFS COMMUNAUX :**

**Salle des fêtes :** 190 € pour les habitants de la commune, 250 € pour les hors commune avec un chèque de garantie dégradations de 800 €, ainsi qu'une garantie de 50 € de forfait ménage.

Un forfait de 20 € sera demandé pour couvrir les frais de chauffage pour les locations qui auront lieu entre le 1 novembre et le 15 avril.

**Location vaisselle :** 20 € pour les habitants de la commune.

#### **Cantine scolaire :**

A compter du 1.01.2024, les tarifs de la cantine seront les suivants :

Tarifs pour les enfants : 3.50 € au lieu de 3.40 €

Tarifs pour le personnel : 4.65 € au lieu de 4.50 €

Tarifs pour les extérieurs : 5.20 € au lieu de 5 €

#### **Concession cimetièrè :**

Pour les personnes hors commune : 210 € pour 50 ans, 165 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 145 € pour 50 ans, 125 € pour 30 ans

#### **Concession complémentaire urne :**

-Dépôt d'une urne en supplément dans un caveau

-Fixation d'une urne sur un monument funéraire existant.

½ tarif d'une concession classique soit 105 € (50 ans), 82.50 € (30 ans) pour les personnes hors commune, et 72.50(50 ans), 62.50(30 ans) pour les personnes de la commune

**Concession Cave urne :**

Pour les personnes hors commune : 795 € pour 50 ans, 535 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 535 € pour 50 ans, 330 € pour 30 ans

**2. INDEMNITES AUX AGENTS :**

Le conseil municipal décide de reconduire le régime indemnitaire pour travaux supplémentaires à l'agent de la garderie et de la cantine, à la femme de ménage, à l'agent technique ainsi qu'à la secrétaire de mairie.

**3. BULLETIN COMMUNAL :**

La finition et l'édition du bulletin auront lieu début janvier afin d'être distribué mi-janvier, une semaine avant les vœux.

**4. QUESTIONS DIVERSES :**

Un arbre, une naissance : La plantation de 6 arbres aura lieu le samedi 20 janvier 2024 à 10 h 30 sur le terrain des Bouchettes en présence des 6 enfants nés sur la commune fin 2022 et en 2023 et de leurs familles.

Le samedi 27 janvier aura lieu un après-midi jeux à partir de 15 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 20

Le prochain conseil est fixé au mercredi 3 janvier 2024 à 20 h 15.